

Nombre de Membres
Afférents au Conseil : 13
Présents : 10
Ayant pris part à la décision : 13

Séance du 31 MARS 2025

N° D2025_008

L'an deux mil vingt-cinq et le trente-et-un mars à 19 heures et 30 minutes, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Bernard REY, Maire.

Etaient présents : M. Bernard REY, Maire, Mme Emmanuelle CARGNELLI, M. Frédéric VIENOT, Adjoints au Maire.

MMES Claire ANDRIEUX, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, Frédérique POINTON-SCHOENAUER MM Jean-Pierre KLEIN, Jean-Claude LAMBERT, Florent PATIN, Jean-Pierre PILLON, Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s) : Sylvie CHASSAGNE (pouvoir donné à M. J-C LAMBERT) Brigitte FROMONT (pouvoir donné à Mme E. CARGNELLI) M. Marc SOLFOROSI (pouvoir donné à M. F. VIENOT)

Secrétaire de séance : M. Florent PATIN

Date de la convocation : 24 mars 2025

Date de l'affichage : 24 mars 2025

OBJET : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2025 BUDGET M57 PRINCIPAL

Vu l'article 1639A du code des impôts,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de fixer comme suit les taux d'imposition de la commune pour l'année 2025 :

- **TAUX DE REFERENCE 2025 POUR LE FONCIER BATI COMMUNAL : 30.47 %**
- **TAUX DE LA TAXE DU FONCIER NON BATI : 44,23 %**
- **TAUX DE LA TAXE D'HABITATION DES RESIDENCES SECONDAIRES ET AUTRES LOCAUX MEUBLES NON AFFECTES A L'HABITATION PRINCIPALE : 11.45 %**

Ainsi fait et délibéré ce jour à Saint-Bernard,
Le Maire, Bernard REY



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "F. Patin", is written over a horizontal line.

Le secrétaire de séance, Florent PATIN

Acte rendu exécutoire après
réception en Préfecture le
et publication du 11 avril 2025

Accusé de réception en préfecture
001-210103396-20250331-D2025_008-DE
Date de télétransmission : 16/04/2025
Date de réception préfecture : 16/04/2025